



Commune de
Sanry-lès-Vigy / Méchy

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 2 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Sanry-lès-Vigy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel GUIRAUT, Maire.

		Conseillers Présents (Dans l'ordre du tableau)	
Nombre de Conseillers :	13	Lionel GUIRAUT	Laurent EHLINGER
Présents :	7	Alexandre KWIATEK	Didier HANRIOT
Absents :	6	Michel PETIT	
Procuration(s) :	5	Emilie BÉREZECKI	
Présents ou représentés	12	Marc CELESTE	

Monsieur Alain NICOLAS absent excusé, donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Didier HANRIOT ;
Monsieur Clément FOLMER absent excusé, donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Michel PETIT,
Madame Elodie MULLER absente excusée, donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Alexandre KWIATEK,
Monsieur Fabrice BLUM absent excusé, donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Marc CELESTE,
Monsieur Albert TURRA absent excusé, donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Laurent EHLINGER.

DCM n° 11/24 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2024

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 22 janvier 2024 sans remarques ni commentaires particuliers.

DCM n° 12/24 – BUDGET GENERAL – BUDGET PRINCIPAL 2023

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de voter le budget par chapitre.
- Décide d'élire Mr Alexandre Kwiatek comme Président de séance.
- Approuve le compte de gestion 2023 tel que présenté par Mr Villibord, comptable Municipal.
- Approuve le compte administratif 2023 dont :
 - Le résultat de fonctionnement est de + 89 334,13 €
 - Le résultat d'investissement est de + 5 248,68 €
- Valide le résultat 2023, à savoir un résultat de + 94 582,81 € au titre de l'année 2023, pour un résultat à la clôture de 327 847,16 €.
- Décide d'affecter la somme de 327 847,16 € en report de fonctionnement.

DCM n° 13/24 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES POUR 2024

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour 2023. Ces taux seront donc de :

- Taxe Foncière Bati : 27,54%
- Taxe Foncière Non Bati : 49,06%
- Taxe d'Habitation : 20,52 % (résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans)

DCM n° 14/24 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

DCM n° 15/24 – VOTE DU BUDGET GENERAL POUR 2024

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget général pour 2023, la balance générale s'établissant comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 789 452,16 €
- Recettes de fonctionnement : 789 452,16 €

Et,

- Dépenses d'investissements : 351 792,78 €
- Recettes d'investissement : 351 792,78 €

DCM n° 16/24 – BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil Municipal valide d'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Sanry-lès-Vigy.

DCM n° 17/24 – SUBVENTIONS ET ADHESIONS

- Après discussion et en avoir délibéré de ne pas adhérer à la fondation du patrimoine.
- Après discussion et en avoir délibéré de ne pas souscrire au label ville prudente.
- Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renouveler l'adhésion aux communes forestières de Moselle.
- Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de subventionner l'association « Une Rose un Espoir » pour 85,36 Euros au titre de l'année 2024.
- Après discussions et en avoir délibéré, à la vue des projets soumis par l'association les Chers Paysages, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une somme unique de 500 Euros qui devra couvrir tous les besoins de l'association au titre de l'année 2024. Le Conseil Municipal précise qu'aucune autre subvention ne sera accordée au cours de l'année 2024.
- Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas subventionner les restaurants du cœur pour l'année 2024.
- Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer la somme de 100 Euros à Zones Ados au titre de l'année 2024.

- Après discussions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer la somme de 100 Euros pour l'espoir de Lucas au titre de l'année 2024.

DCM n° 18/24 – DEVIS ET ACHATS DIVERS

- Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'achat d'un téléviseur + câble + support mural pour un montant max de 500 euros pour la salle du conseil municipal.
- Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'achat de couverts en inox (102 personnes) pour un prix max de 700 euros.

URBANISME

Urbanisme : Points sur les différents dossiers d'urbanisme déposés en Mairie

DIVERS – INFORMATIONS DIVERSES

- ZAENR : présentation du travail de la commission urbanisme, date de consultation du public du 15 au 20 avril 2024.
- Ligne Directrice de Gestion : validation en cours de la commission finance.
- Bail annuel gratuit à tacite reconduction avec l'association Chers Paysages pour le verger à l'arrière du terrain de foot.
- Nettoyage de printemps du village : samedi 20 mai à 09h00 en mairie.
- Prêt du foyer pour les motards de « Une rose Un espoir » le 28 avril 2024.
- Tenue du bureau de vote le 9 juin 2024.

- Affichage panneau de la MAIRIE et Place des Drâhés
- Dossier réunions du Conseil Municipal
- Madame N. RECHT, correspondante locale du R.L.

Vu par nous, Lionel GUIRAUT Maire de Sanry-lès-Vigy
pour être affiché conformément aux dispositions légales.
à Sanry-lès-Vigy, le 8 avril 2024.

Lionel GUIRAUT - MAIRE

